



VALTERRA
EAU - ÉTUDES - CONSEIL

**DEPARTEMENT DES VOSGES (88)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS**

- COMMUNE DE MOYEMONT -



**DOSSIER ANNEXE POUR LA DEMANDE
DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
POUR UN PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

MARS 2026

SOMMAIRE

1. Situation géographique et administrative de MOYEMONT	1
2. Hydrogéologie	2
3. Hydrologie	2
4. Les zones humides	3
5. Autres espaces protégés.....	4

1. Situation géographique et administrative de MOYEMONT

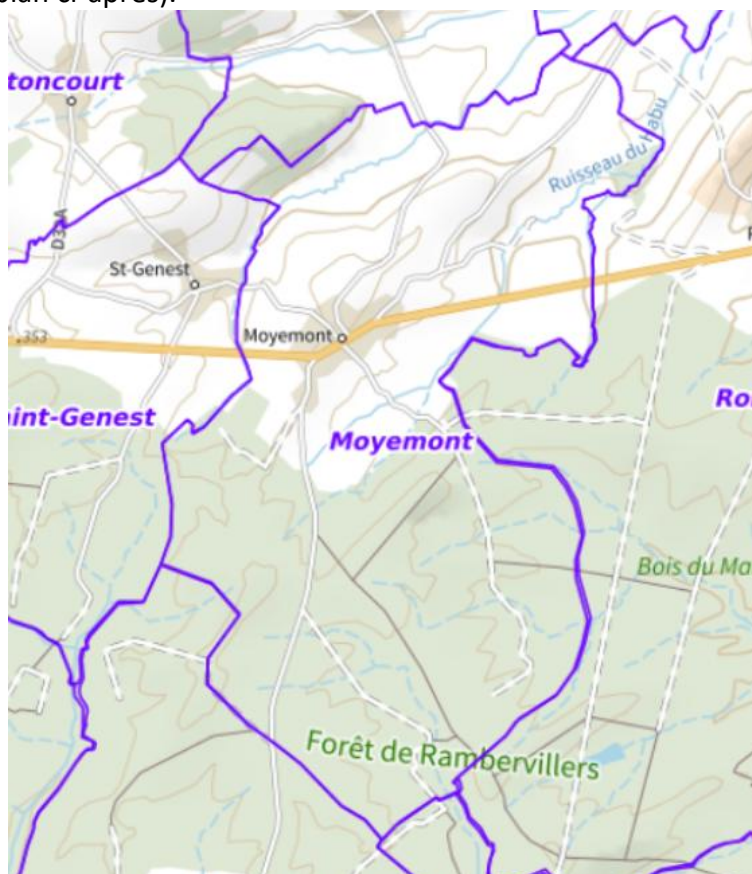
La commune de MOYEMONT est située dans le département des Vosges (88). Elle dépend administrativement de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R). Le nom du village de MOYEMONT trouve son origine dans sa position géographique, située sur une petite élévation.

MOYEMONT se trouve à environ 25 km au Nord-Est d'ÉPINAL, préfecture du département. Les communes limitrophes de MOYEMONT sont les suivantes :

- HARDANCOURT au Nord ;
- FAUCONCOURT au Nord-Ouest
- ROMONT à l'Est ;
- PADOUX au Sud-Est ;
- BADMENIL-AUX-BOIS au Sud ;
- SAINT-GENEST à l'Ouest.

MOYEMONT s'étend sur une superficie de 12,3 km², avec une altitude variable entre 274 et 367 mètres NGF. Le village est bâti en étoile le long des différentes voies de circulation, notamment la RD32 qui relie RAMBERVILLERS (à l'Est) à CHARMES (à l'Ouest).

Le projet de zonage d'assainissement de MOYEMONT concerne la totalité du territoire communal (voir plan ci-après).



Au niveau du territoire de MOYEMONT, les compétences en matière d'assainissement sont réparties ainsi.

Compétence	Collectivité
Assainissement collectif	Commune de MOYEMONT
Assainissement non collectif	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Zonage d'assainissement	Commune de MOYEMONT

2. Hydrogéologie

Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune de MOYEMONT d'après les données de l'ARS.

De plus, il est à noter qu'aucune information n'est disponible sur la présence de puits ou forage destiné à un usage particulier sur la commune de MOYEMONT.

3. Hydrologie

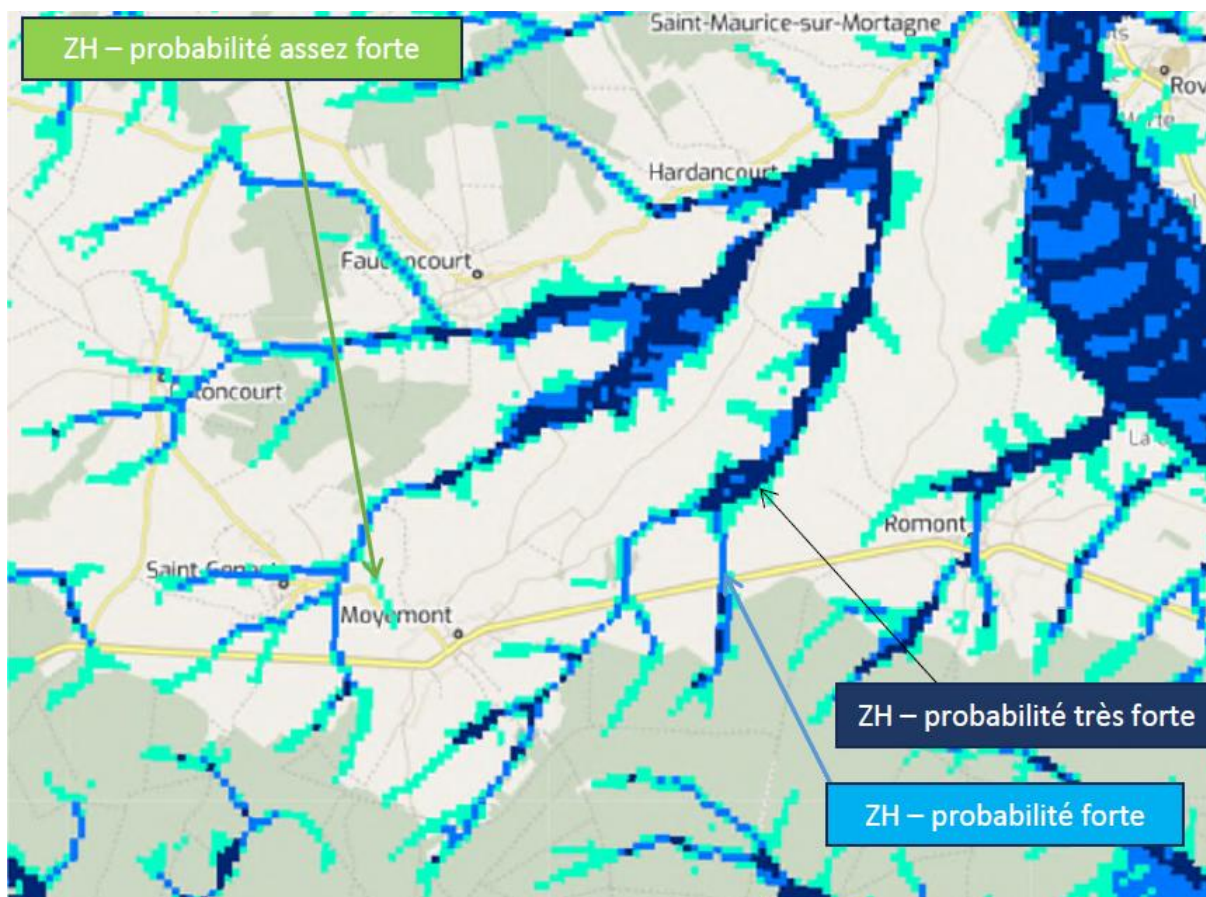
Le bourg de MOYEMONT est implanté sur une butte topographique qui marque une ligne de partage des eaux entre deux bassins versants. Le territoire communal est en effet traversé par deux petits cours d'eau :

- à l'Est du bourg, le *ruisseau de Habu* (également appelé *ruisseau de Derrière le Haut*), long de 1,91 km,
- à l'Ouest et au Nord, le *ruisseau de Devant Prays*, qui s'étend sur 4,38 km.

Ces deux ruisseaux confluent au niveau de la commune de SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE, rejoignant *la Mortagne*. *La Mortagne* prend sa source dans le massif des Vosges, traverse plusieurs communes, avant de rejoindre *la Meurthe* au niveau de MONT-SUR-MEURTHE.

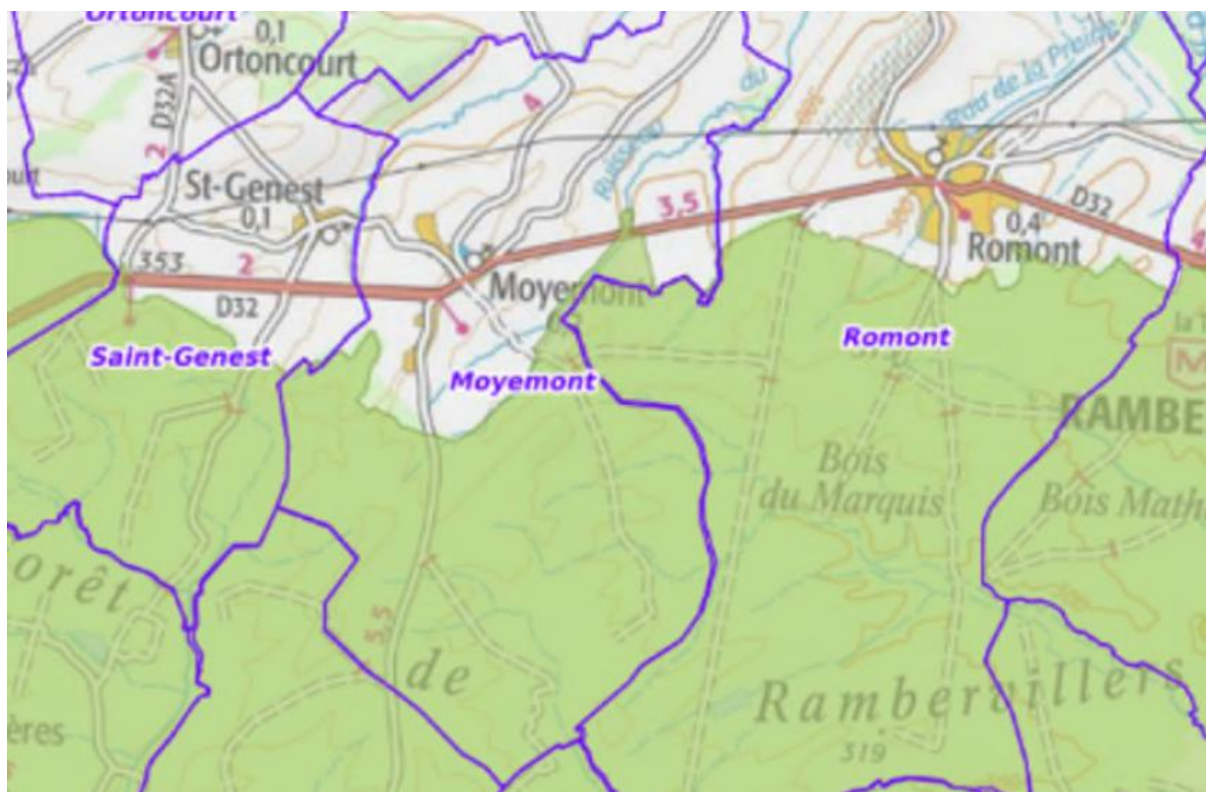
4. Les zones humides

Les zones sises à proximité des ruisseaux de la commune, soit au niveau de leurs zones d'expansion et/ou au droit de l'emprise de leurs nappes d'accompagnement, présentent des probabilités d'être une zone humide. Les zones de confluences à l'aval du bourg sont également susceptibles d'être humides.



5. Autres espaces protégés

Le territoire de MOYEMONT est concerné par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, couvrant un ensemble paysager et écologique remarquable. Cette ZNIEFF correspond aux « FORETS DE RAMBERVILLERS, DE CHARMES ET DE FRAIZE », qui s'étend au Sud de la commune. Elle regroupe une mosaïque de milieux forestiers, humides et bocagers, favorables à une biodiversité riche et parfois patrimoniale. À MOYEMONT, ce classement reflète l'importance des milieux boisés et humides pour la trame verte et bleue, la préservation de la faune sauvage, et le maintien des corridors écologiques entre les vallées vosgiennes et les plaines lorraines.

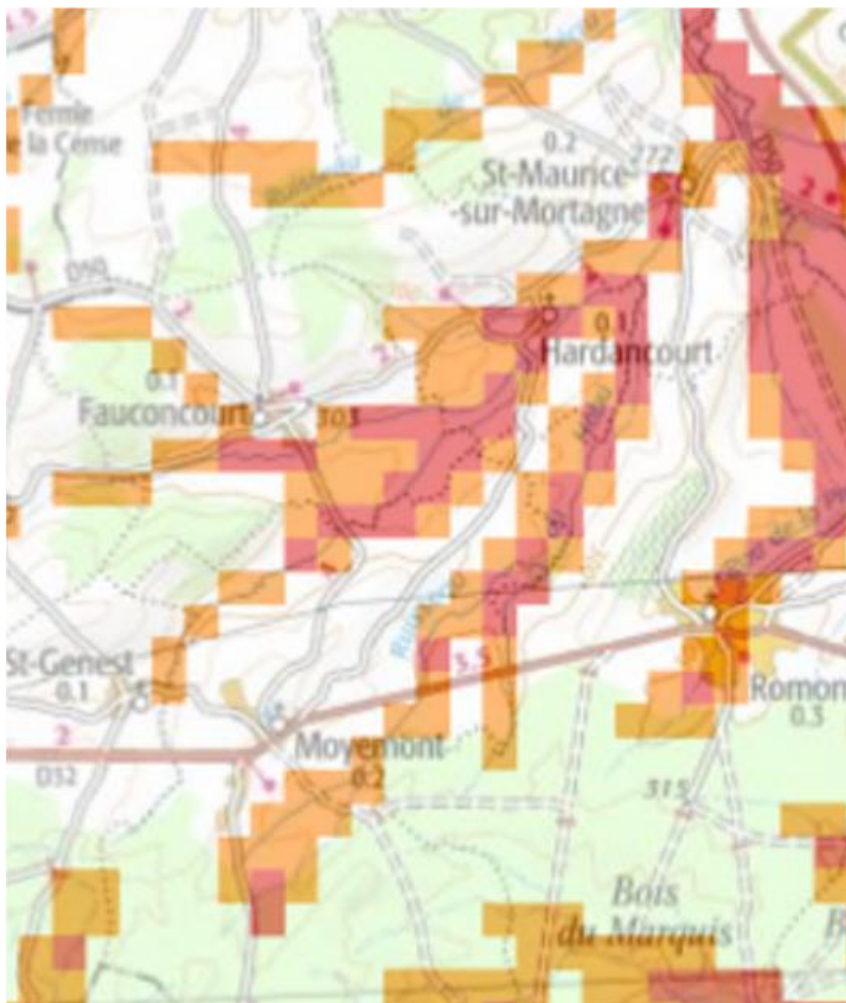


En revanche, la commune de MOYEMONT n'est pas concernée par d'autres sites protégés de type ZNIEFF de type 1, NATURA 2000, etc.

6. Remontées de nappe

Si des événements pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut se rapprocher de la surface du sol, ce qu'on définit par la remontée de nappe. Dans ce contexte, les caves, garage ou pièces souterraines sont les plus sujettes aux inondations (**zones en orange**).

La nappe peut également atteindre le niveau du terrain naturel, ce qui engendre l'inondation par remontée de nappe (**zones rouges**).



Le bourg de MOYEMONT n'est pas concerné par un risque de remontée de nappe et d'inondation de caves au vu de sa localisation sur une butte.

Par ailleurs, ces risques sont importants (rouge) le long des ruisseaux de Habu et de Devant Prays.